

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Installation du conseil de  
la communauté de communes  
Comtal Lot et Truyère à la suite  
des Élections municipales et  
communautaires des 15 mars et  
28 juin 2020**

**Séance du 16 juillet 2020**

**N° 2020-07-16-D01**

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENG, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 40

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) : Francine LAFON

*Secrétaire de séance : M. Simon Grimal*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 8 ;**

**Vu les articles L.273-6 et suivants du code électoral issues de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, relatifs à l'élection des conseillers communautaires ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°12-2019-09-13-004 du 13 septembre 2019 portant composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;**

Aux termes de l'Article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communautés de communes sont administrées par un organe délibérant composé des conseillers communautaires élus à l'occasion des élections municipales, soit au suffrage universel direct dans les communes de 1 000 habitants et plus, soit en fonction de l'ordre du tableau municipal dans les autres communes ;

Par application des articles L.273-3 et L273-5 du code électoral, les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent. Ils sont renouvelés intégralement à la même date que les conseillers municipaux. Le mandat de conseillers communautaire est indissociable de la qualité de conseiller municipal.

Considérant les résultats des élections municipales et communautaires du 15 mars et du 28 juin 2020, dans les communes de 1 000 habitants et plus, et l'ordre du tableau communiqué par les communes de moins de 1 000 habitants, la liste des conseillers communautaires composant le conseil de Comtal Lot et Truyère se présente comme suit : cf. tableau figurant en annexe.

#### Annexe : Liste des conseillers communautaires Comtal Lot et Truyère 2020 - 2026

LALLE	Jean-Michel		12340	RODELLE	Maire	09/03/1947
BUSSETTI	Claudine		12500	Espalion	Conseiller	16/01/1948
MONTARNAL	Jean-Louis		12340	BOZOULS	Conseiller	17/03/1948
BOURSINHAC	Bernard		12140	ENTRAYGUES	Maire	18/02/1949
DRUON	Francine		12500	Espalion	Conseiller	16/06/1951
PLAGNARD	Pierre		12500	Espalion	Conseiller	21/06/1952
SABLE	Michel		12500	Espalion	Conseiller	27/08/1952
SCHEUER	Bernard		12500	SAINT-COME D'OLT	Maire	01/12/1953
RAMES	Jean-Louis		12340	BOZOULS	Conseiller	20/02/1954
VALERY	Bernard	Suppléant : Mme TEYSSÉDRE Nathalie	12500	Le CAYROL	Maire	16/09/1954
ESCALIE	Georges	Suppléant : Mme GIMALAC Céline	12500	Bessuéjols	Maire	03/12/1954
CALMELLY	Jean-Luc		12340	BOZOULS	Maire	25/10/1955
CALVET	Pierre		12140	ENTRAYGUES	Conseiller	22/12/1957
RAYNALDY	Jean-Louis	Suppléant : M. MIQUEL Jean-Louis	12190	Le Nayrac	Maire	01/05/1958
LAFON	Francine	Suppléant : M. MAUREL André	12140	SAINT-HIPPOLYTE	Maire	05/02/1959
ALBESPY	Jean-François	Suppléant : M. MOUSSET Laurent	12140	LE FEL	Maire	27/03/1959
BRIEU	Yolande		12500	Espalion	Conseiller	21/12/1959
ANGLARS	Jean-Claude	Suppléant : M. GINISTY Alain	12190	SEBRAZAC	Maire	20/02/1961
BELIERES-AZEMAR	Bernadette	Suppléant : Mme NOËL Patricia	12190	COUBISOU	Maire	14/05/1962
BOUCHENTOUF	Abderrahim		12500	Espalion	Conseiller	22/02/1963
PICARD	Eric		12500	Espalion	Maire	21/04/1964
GOUMON	Thierry	Suppléant : M. ALBESPY Benoît	12580	CAMPUAC	Maire	13/04/1966
LACAN	Sylvie		12500	Espalion	Conseiller	04/11/1967

BORGET	Myriam		12340	BOZOULS	Conseiller	31/12/1967
BESSAOU	Magali		12740	LA LOUBIERE	Maire	10/09/1968
GAFFARD	Laurent		12630	MONTROZIER	Maire	08/10/1968
FERAL	Marielle		12340	RODELLE	Conseiller	29/12/1968
PHILOREAU	Patrice	Suppléant : M. PRADALIER Jean-François	12580	VILLECOMTAL	Maire	11/11/1971
OLLITRAULT	Elisabeth		12740	LA LOUBIERE	Conseiller	09/05/1972
GARDES	Elodie	Suppléant : M. CALIXTE Alain	12500	Lassouts	Maire	09/06/1972
KLEIN-TOURRETTE	Sabine		12340	BOZOULS	Conseiller	22/02/1973
FARRENQ	Laure		12340	BOZOULS	Conseiller	02/12/1973
COUSERAN	Nathalie	Suppléant : M. BRUNET Philippe	12190	ESTAING	Maire	10/01/1974
COSTES	Sébastien	Suppléant : M. MEJANE Damien	12140	Espeyrac	Maire	13/07/1976
BESSIERE	Nicolas	Suppléant : Mme CUDEVILLE Sylvette	12340	Gabriac	Maire	24/04/1979
MANDOCE	Valérie		12500	SAINT-COME D'OLT	Conseiller	15/10/1979
SEPTFONDS	Guillaume		12500	Espalion	Conseiller	05/10/1980
RASCALOU	Benoît		12630	MONTROZIER	Conseiller	19/06/1983
BENEZET	Alexandre	Suppléant : Mme GROS Pascale	12140	GOLINHAC	Maire	18/05/1984
LACAZE	Marina		12630	MONTROZIER	Conseiller	27/06/1989
GRIMAL	Simon		12740	LA LOUBIERE	Conseiller	12/06/1990

Après avoir fait l'appel nominal, M. Lalle, Président sortant et doyen d'âge déclare complet et installé le Conseil Communautaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 17/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,




DÉPARTEMENT de  
l'AVEYRON

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
COMTAL LOT ET TRUYERE

Communauté de  
Communes  
de plus  
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT de  
RODEZ

Effectif légal du conseil  
41

**TABLEAU DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

(art. L. 5211-10, L. 5211-12 et L. 5211-6-2 et art. L.  
2121-1 du code général des collectivités territoriales -  
CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil. Après le président, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les vice-présidents puis les conseillers.

L'ordre du tableau des vice-présidents est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-1, par l'ordre de l'élection.

L'ordre du tableau des conseillers est déterminé par ordre alphabétique.

Une copie du tableau est transmise au préfet.

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Président	M.	Nicolas BESSIERE	24/04/1979	16/07/2020	29
1 <sup>er</sup> Vice-Président	M.	Eric PICARD	21/04/1964	16/07/2020	35
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	Jean-Michel LALLE	09/03/1947	16/07/2020	32
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	Jean-Luc CALMELLY	25/10/1955	16/07/2020	33
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	Bernard BOURSINHAC	18/02/1949	16/07/2020	37
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	Bernard SCHEUER	01/12/1953	16/07/2020	35
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	Magali BESSAOU	10/09/1968	16/07/2020	33
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	Nathalie COUSERAN	10/01/1974	16/07/2020	35
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	Laurent GAFFARD	08/10/1968	16/07/2020	32
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	Elodie GARDES	09/06/1972	16/07/2020	34
10 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	Pierre PLAGNARD	21/06/1952	16/07/2020	31
11 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	Sylvie TAQUET-LACAN	04/11/1967	16/07/2020	33
12 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	Jean-Louis RAMES	20/02/1954	16/07/2020	31
Conseiller	M.	Jean-François ALBESPY	27/03/1959	-	-
Conseiller	M.	Jean-Claude ANGLARS	20/02/1961	-	-
Conseillère	Mme	Bernadette BELIERES-AZEMAR	14/05/1962	-	-
Conseiller	M.	Alexandre BENEZET	18/05/1984	-	-
Conseillère	Mme	Myriam BORGET	31/12/1967	-	-
Conseiller	M.	Abderrahim BOUCHENTOUF	22/02/1963	-	-
Conseillère	Mme	Yolande BRIEU	21/12/1959	-	-
Conseillère	Mme	Claudine BUSSETTI	16/01/1948	-	-
Conseiller	M.	Pierre CALVET	22/12/1957	-	-
Conseiller	M.	Sébastien COSTES	13/07/1976	-	-
Conseillère	Mme	Francine DRUON	16/06/1951	-	-
Conseiller	M.	Georges ESCALIE	03/12/1954	-	-

<sup>1</sup> Préciser : président, vice-président (indiquer le numéro d'ordre) ou conseiller.

Conseillère	Mme	Laure FARRENG	02/12/1973	-	-
Conseillère	Mme	Marielle FERAL	29/12/1968	-	-
Conseiller	M.	Thierry GOUMON	13/04/1966	-	-
Conseiller	M.	Simon GRIMAL	12/06/1990	-	-
Conseillère	Mme	Sabine KLEIN-TOURRETTE	22/02/1973	-	-
Conseillère	Mme	Marina LACAZE	27/06/1989	-	-
Conseillère	Mme	Francine LAFON	05/02/1959	-	-
Conseillère	Mme	Valérie MANDOCE	15/10/1979	-	-
Conseiller	M.	Jean Louis MONTARNAL	17/03/1948	-	-
Conseillère	Mme	Elisabeth OLLITRAULT	09/05/1972	-	-
Conseiller	M.	Patrice PHILOREAU	11/11/1971	-	-
Conseiller	M.	Benoît RASCALOU	19/06/1983	-	-
Conseiller	M.	Jean-Louis RAYNALDY	01/05/1958	-	-
Conseiller	M.	Michel SABLE	27/08/1952	-	-
Conseiller	M.	Guillaume SEPTFONDS	05/10/1980	-	-
Conseiller	M.	Bernard VALERY	16/09/1954	-	-

Cachet :



Certifié par le Président, **Jean Michel LALLE**  
A Espalion, le 16 juillet 2020

**PROCES-VERBAL**

**RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

**Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 41**

**Nombre de conseillers en exercice : 41**

**Nombre de conseillers présents : 41**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le 16 juillet à 17 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Centre Francis Poulenc – Espalion sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes le 9 juillet 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

NOM et Prénom		PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
ESCALIE	Georges	x		
BORGET	Myriam	x		
CALMELLY	Jean-Luc	x		
FARRENQ	Laure	x		
KLEIN-TOURRETTE	Sabine	x		
MONTARNAL	Jean-Louis	x		
RAMES	Jean-Louis	x		
GOUMON	Thierry	x		
BELIERES-AZEMAR	Bernadette	x		
BOURSINHAC	Bernard	x		
CALVET	Pierre	x		
BOUCHENTOUF	Abderrahim	x		
BRIEU	Yolande	x		
BUSSETTI	Claudine	x		
DRUON	Francine	x		
LACAN	Sylvie	x		
PICARD	Eric	x		
PLAGNARD	Pierre	x		
SABLE	Michel	x		
SEPTFONDS	Guillaume	x		



COSTES	Sébastien	x	
COUSERAN	Nathalie	x	
BESSIERE	Nicolas	x	
BENEZET	Alexandre	x	
BESSAOU	Magali	x	
GRIMAL	Simon	x	
OLLITRAULT	Elisabeth	x	
GARDES	Elodie	x	
VALERY	Bernard	x	
ALBESPY	Jean-François	x	
RAYNALDY	Jean-Louis	x	
GAFFARD	Laurent	x	
LACAZE	Marina	x	
RASCALOU	Benoit	x	
FERAL	Marielle	x	
LALLE	Jean-Michel	x	
MANDOCE	Valérie	x	
SCHEUER	Bernard	x	
LAFON	Francine	x	Arrivée à 17H45 point ordre du jour election président 1 er tour.
ANGLARS	Jean-Claude	x	
PHILOREAU	Patrice	x	

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT
CAMPUAC	ALBESPY Benoit		x
GABRIAC	BERTHIER-CUDEVILLE Sylvette	x	
ESTAING	BRUNET Philippe	x	
LASSOUT	CALIXTE Alain	x	
BESSUEJOULS	GIMALAC Céline		x
SEBRAZAC	GINISTY Alain		x
GOLIGNAC	GROS Pascal		x
SAINT HIPPOLYTE	MAUREL André		x
ESPEYRAC	MEJANE Damien	x	
LE NAYRAC	MIQUEL Jean-Louis	x	

LE FEL	MOUSSET Laurent		X
COUBISOU	NOEL Patricia	X	
VILLECOMTAL	PRADALIER Jean-Francois		X
LE CAYROL	TEYSSEDRE Nathalie		X

## **1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

La séance a été ouverte sous la présidence de M LALLE, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Simon Grimal a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

## **2. ELECTION DU PRESIDENT**

### **2.1 Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 40 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2 Constitution du bureau**

Le conseil communautaire a désigné

- deux assesseurs : Madame Borget Myriam et Monsieur Philoreau Patrice
- deux scrutateurs : Mmes Feral Marielle et Bellières-Azémar Bernadette
- un secrétaire : Monsieur Montarnal Jean-Louis

### **2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater aux assesseurs qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la communauté. Les assesseurs l'ont constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls et



blancs par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Les candidats déclarés sont :

- Monsieur Jean-François Albespy
- Monsieur Nicolas Bessière

Il est à noter que Madame LAFON Francine est arrivée à 17H45 pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection du président.

#### **2.4 Résultats du premier tour de scrutin**

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **41**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- Nombre de votes blancs : **1**
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : **40**
- Majorité absolue : **21**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François ALBESPY	11	Onze
Nicolas BESSIERE	29	Vingt neuf

#### **2.5 Proclamation de l'élection du Président**

Monsieur Nicolas BESSIERE a été proclamé président et a été immédiatement installé.

### **3. Election des vice-présidents**

Sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère doit disposer au minimum de quatre vice-présidents et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 9 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'appliquer la règle des 30% et de fixer à 12 le nombre des vice-présidents.

#### **3.1. Election du premier vice-président**

##### **3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PICARD Eric	35	Trente cinq

##### **3.1.2 Proclamation de l'élection du premier vice-président**

Monsieur PICARD Eric a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

#### **3.2. Election du deuxième vice-président**

##### **3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 32
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LALLE Jean-Michel	32	Trente deux

### 3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Jean-Michel LALLE a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

### 3.3. Election du troisième vice-président

#### 3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CALMELLY Jean-Luc	33	Trente trois

### 3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur CALMELLY Jean-Luc a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

### 3.4. Election du quatrième vice-président

#### 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 37
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURSINHAC Bernard	37	Trente sept

### **3.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

Monsieur BOURSINHAC Bernard a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

### **3.5. Election du cinquième vice-président**

#### **3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHEUER Bernard	35	Trente cinq

#### **3.5.2 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Monsieur SCHEUER Bernard a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

### **3.6. Election du sixième vice-président**

#### **3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BESSAOU Magali	33	Trente trois

#### **3.6.2 Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

Madame BESSAOU Magali a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

### **3.7. Election du septième vice-président**

#### **3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COUSERAN Nathalie	35	Trente cinq

#### **3.7.2 Proclamation de l'élection du septième vice-président**

Madame COUSERAN Nathalie a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

### **3.8. Election du huitième vice-président**

#### **3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 32
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GAFFARD Laurent	32	Trente deux

#### **3.8.2 Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

Monsieur GAFFARD Laurent a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

### **3.9. Election du neuvième vice-président**

#### **3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 34
- f. Majorité absolue : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GARDES Elodie	34	Trente quatre

### 3.9.2 Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Madame GARDES Elodie a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

### 3.10. Election du dixième vice-président

#### 3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PLAGNARD Pierre	31	Trente et un

#### 3.10.2 Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Monsieur PLAGNARD Pierre a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

### 3.11. Election du onzième vice-président

#### 3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TAQUET-LACAN Sylvie	33	Trente trois

### 3.11.2 Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Madame TAQUET-LACAN Sylvie a été proclamée onzième vice-présidente et immédiatement installée.

### 3.12. Election du douzième vice-président

#### 3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RAMES Jean-Louis	31	Trente et un

#### 3.12.2 Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Monsieur RAMES Jean-Louis a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 16 juillet 2020 à 20 heures 50 minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents.





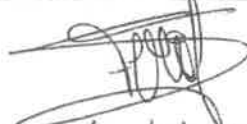
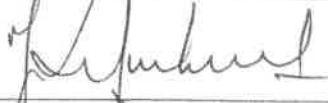

Le doyen d'âge du conseil communautaire : Monsieur LALLE Jean-Michel .

Les assesseurs : Madame BORGET Myriam et Monsieur PHILOREAU Patrice

Les scrutateurs : Madame BELLIERES-AZEMAR Bernadette et Madame FERAL Marielle

Le secrétaire : Monsieur MONTARNAL Jean-Louis

Le président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère:  
Monsieur BESSIERE Nicolas.

NOM PRENOM	EMARGEMENT
Monsieur LALLE Jean-Michel	
Madame BORGET Myriam	
Monsieur PHILOREAU Patrice	
Madame BELLIERES-AZEMAR Bernadette	
Madame FERAL Marielle	
MONTARNAL Jean-Louis	
Monsieur BESSIERE Nicolas	

REÇU LE  
17 JUIL. 2020  
PRÉFECTURE DE L'AVEYRON



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Désignation du secrétaire  
de séance

Séance du 16 juillet 2020  
N° 2020-07-20-D02

L'an deux mille vingt,  
Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :  
41 **Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ,  
Membres présents : 40 Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie  
Suffrages exprimés : 40 MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.  
Votes : **Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.  
Pouvoir :  
Supplée :  
Absent(e) : Francine LAFON

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

**Il est proposé que le plus jeune des conseillers présents soit désigné.**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **DESIGNE M. Simon GRIMAL pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Compte rendu des  
Décisions du Président prises par  
délégation du Conseil

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D03

L'an deux mille vingt,  
Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : Présents :  
41  
Membres présents : 40  
Suffrages exprimés : 40  
Votes :  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, , Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

Pouvoir :  
Supplée :  
Absent(e) : Francine LAFON  
*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

M. le PRESIDENT rend compte des décisions prises jusqu'au 23 juin 2020 telles que mentionnées ci-après :

2020-DP-36	Signature d'une convention de coworking au Pôle économique avec M. Jean Michel DENIS
------------	--

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

**- PREND ACTE de cette décision prise par M. le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,



W 07.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Approbation du PV du  
Conseil du 18 juin 2020.

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16 D04

L'an deux mille vingt,  
Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :** 41  
**Membres présents :** 40  
**Suffrages exprimés :** 40  
**Votes :**  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :**  
**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Ellsabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.  
**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

**Pouvoir :**  
**Supplée :**  
**Absent(e) :** Francine LAFON  
*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président donne lecture du PV de la séance du conseil du 18 juin 2020.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le PV de la séance du conseil de communauté du 18 juin 2020.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
**Jean-Michel LALLE**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : **Modification  
exceptionnelle du lieu de réunion  
du conseil communautaire**

Séance du 16 juillet 2020

**N° 2020-07-16-D05**

L'an deux mille vingt,  
Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 40

**Suffrages exprimés :** 40

**Votes :**

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUJON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

**Pouvoir :**

**Supplée :**

**Absent(e) :** Francine LAFON

**Secrétaire de séance :** M. Simon GRIMAL

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

***Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;***

Considérant ce qui suit :

Conformément à l'article L.5211-11 du Code général des collectivités territoriales : « (...) L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une de ses communes membres ».

Au regard du contexte d'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le changement de lieu de la réunion fixée le 16 juillet 2020, à 17h00, afin de respecter les mesures de distanciations prescrites par l'Etat sur le territoire français.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

**- ACCEPTE** que la réunion du Conseil communautaire, fixée le 16 juillet 2020 à 17h00, ait lieu au Centre Francis Poulenc d'Espalion ;

**- AUTORISE M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,





Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Election du Président

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D06

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Après avoir déclaré que Nicolas Bessière et Jean-François Albесpy sont candidats à la présidence de la Communauté de Communes ;

Après avoir demandé si d'autres conseillers communautaires se portaient candidats et personne ne s'étant déclaré ;

M. Jean-Michel LALLE, Conseiller Communautaire le plus âgé, a fait procéder au vote.

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

- Nombre de bulletins : 41
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

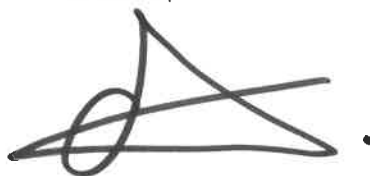
- M. Nicolas Bessiere : 29 voix – vingt-neuf voix
- M. Jean-François Albespy : 11 voix – onze voix

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère après avoir procédé au vote :**

- **PROCLAME Nicolas Bessiere, Président de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère installé.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 17/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Détermination du  
nombre de Vice-Présidents**

**Séance du 16 Juillet 2020**

**N° 2020-07-16-D07**

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas Bessière, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 41

**Suffrages exprimés :** 41

**Votes :**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

**Pouvoir :**

**Supplée :**

**Absent(e) :**

*Secrétaire de séance : M. Simon Grimal*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraigues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

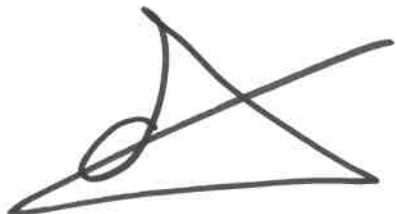
- **APPROUVE** de déroger à la règle des 20% et d'appliquer la règle des 30% pour déterminer le nombre de Vice-Présidents ;
- **FIXE** le nombre de Vice-Présidents à 12 – douze.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas Bessière

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 16/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

16/07/2020



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Election du 1<sup>er</sup> Vice-  
Président**

Séance du 16 juillet 2020

**N° 2020-07-16-D08**

L'an deux mille vingt,  
Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président ;

**Membres en exercice :** **Présents :**

41

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 41

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

**Pouvoir :**

**Supplée :**

**Absent(e) :**

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection 1<sup>er</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature d'Éric PICARD au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 41
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Résultat des suffrages exprimés :

- M. Éric PICARD : 35 voix – trente-cinq voix.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT M. Eric Picard, conseiller communautaire, 1<sup>er</sup> Vice-Président et le déclare installé.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 17/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Election du 2<sup>ème</sup> Vice-  
Président

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D09

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas Bessière, Président.

Membres en exercice : Présents :

41

Membres présents : 41

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon Grimal*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de Jean-Michel LALLE au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : **41**
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **9**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **32**
- Majorité absolue : **17**

Résultat des suffrages exprimés :

- M. Jean-Michel LALLE : **32** voix – trente-deux voix

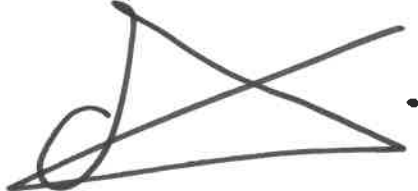
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT M. Jean-Michel LALLE, conseiller communautaire, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 11/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,





Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Election du 3<sup>ème</sup> Vice-  
Président

Séance du 16 Juillet 2020

N° 2020-07-16-D10

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 41

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de Jean-Luc CALMELLY au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 41 ;
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 8 ;
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33 ;
- Majorité absolue : 17 ;

Résultat des suffrages exprimés :

- M. Jean-Luc CALMELLY : 33 voix – trente-trois voix.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT M. Jean-Luc CALMELLY, conseiller communautaire, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 17/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Election du 4<sup>ème</sup> Vice-  
Président**

**Séance du 16 juillet 2020**

**N° 2020-07-16-D11**

L'an deux mille vingt,  
Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41

Membres présents : 41

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

**Pouvoir :**

**Supplée :**

**Absent(e) :**

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espallon-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de Bernard BOURSINHAC au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200716-20200716\_D11-DE  
Reçu le 17/07/2020

CCCLT – n° 2020-07-16-D11  
Nomenclature : 5 1 1

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : **41** ;
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **4** ;
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **37** ;
- Majorité absolue : **19** ;

Résultat des suffrages exprimés :

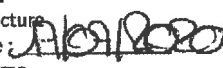
- M. Bernard BOURSINHAC : **37** voix – trente-sept voix.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT M. Bernard BOURSINHAC, conseiller communautaire, 4<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :   
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Election du 5<sup>ème</sup> Vice-  
Président

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D12

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 41

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de M. Bernard SCHEUER au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : **40** ;
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **6** ;
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **35** ;
- Majorité absolue : **18** ;

Résultat des suffrages exprimés :

- M. Bernard SCHEUER : **35** voix – trente-cinq voix.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT M. Bernard SCHEUER, conseiller communautaire, 5<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Nicolas BESSIERE

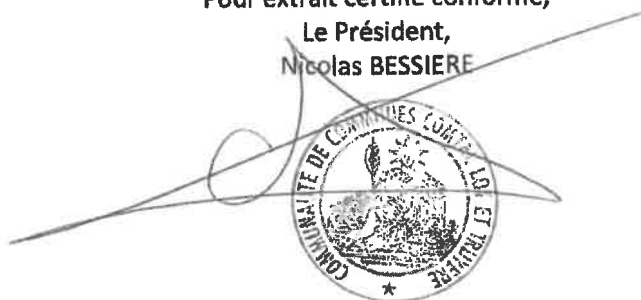
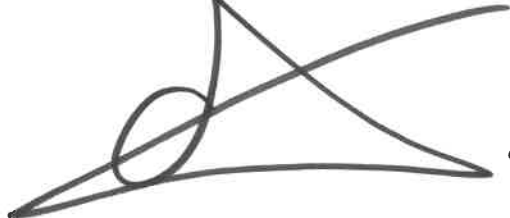
Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Election du 6<sup>ème</sup> Vice-  
Président**

**Séance du 16 juillet 2020**

**N° 2020-07-16-D13**

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41

Membres présents : 41

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

**Pouvoir :**

**Supplée :**

**Absent(e) :**

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de Mme Magali BESSAOU au poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

**Premier tour de scrutin :**

- Nombre de bulletins : **41** ;
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **8** ;
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **33** ;
- Majorité absolue : **17** ;

**Résultat des suffrages exprimés :**

- Mme Magali BESSAOU : **33** voix – trente-trois voix.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT Mme Magali BESSAOU, conseillère communautaire, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente et la déclare installée.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 11/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Election du 7<sup>ème</sup> Vice-  
Président

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D14

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de Mme Nathalie COUSERAN au poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 41 ;
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6 ;
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35 ;
- Majorité absolue : 18 ;

Résultat des suffrages exprimés :

- Mme Nathalie COUSERAN : 35 voix – trente-cinq voix.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT Mme Nathalie COUSERAN, conseillère communautaire, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente et la déclare installée.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 16/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Election du 8<sup>ème</sup> Vice-  
Président

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D15

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 41

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Enraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection 8<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de M. Laurent GAFFARD au poste de 8<sup>ème</sup> Vice-Président.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : **41** ;
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **9** ;
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **32** ;
- Majorité absolue : **17** ;

Résultat des suffrages exprimés :


- M. Laurent GAFFARD : **32** voix – trente-deux voix.

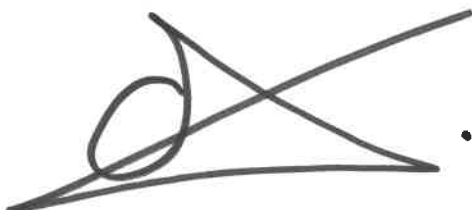
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT M. Laurent GAFFARD, conseiller communautaire, 8<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :   
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Election du 9<sup>ème</sup> Vice-  
Président

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D16

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraignes-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection du 9<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de Mme Elodie GARDES au poste de 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

**Premier tour de scrutin :**

- Nombre de bulletins : **41** ;
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **7** ;
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **34** ;
- Majorité absolue : **18** ;

**Résultat des suffrages exprimés :**

- Mme Elodie GARDES : **34** voix – trente-quatre voix.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT Mme Elodie GARDES conseillère communautaire, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente et la déclare installée.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 17/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Election du 10<sup>ème</sup> Vice-  
Président**

**Séance du 16 juillet 2020**

**N° 2020-07-16-D17**

L'an deux mille vingt,  
Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas Bessière, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41

Membres présents : 41

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de M. Pierre PLAGNARD au poste de 10<sup>ème</sup> Vice-Président.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

**Premier tour de scrutin :**

- Nombre de bulletins : **41** ;
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **10** ;
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **31** ;
- Majorité absolue : **16** ;

**Résultat des suffrages exprimés :**

- M. Pierre **PLAGNARD**: **31** voix – trente-et-une voix.

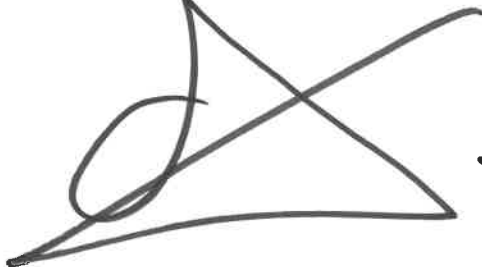
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT M Pierre PLAGNARD, conseiller communautaire, 10<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
**Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 11/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,





Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Election du 11<sup>ème</sup> Vice-  
Président

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D18

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas Bessière, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41 **Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 41

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

**Pouvoir :**

**Supplée :**

**Absent(e) :**

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection du 11<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de Mme Sylvie TAQUET-LACAN au poste de 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200716-20200716\_D18-DE  
Reçu le 17/07/2020

CCCLT – n° 2020-07-16-D18  
Nomenclature : 5 1 1

**Premier tour de scrutin :**

- Nombre de bulletins : **41** ;
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **8** ;
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **33** ;
- Majorité absolue : **17** ;

**Résultat des suffrages exprimés :**

- Mme Sylvie TAQUET-LACAN: **33** voix – trente-trois voix.

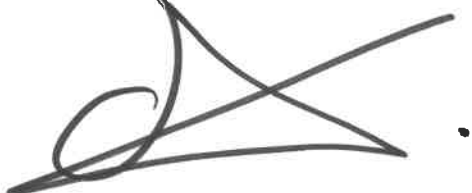
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT Mme Sylvie TAQUET-LACAN, conseillère communautaire, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente et la déclare installée.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 17/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Election du 12<sup>ème</sup> Vice-  
Président

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D19

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas Bessière, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOMMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Enraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération n° 2020-07-16-D07 portant création de 12 postes de Vice-Présidents ;

Il est procédé à l'élection du 12<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. BESSIERE propose la candidature de M. Jean-Louis RAMES au poste de 12<sup>ème</sup> Vice-Président.

Il demande si d'autres personnes se portent candidates.

Il fait procéder aux opérations de vote.

Conformément au procès-verbal des élections des Vice-Présidents annexé à la délibération de l'élection du Président n° 2020-07-16-D06, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : **41** ;
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **10** ;
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **31** ;
- Majorité absolue : **16** ;

Résultat des suffrages exprimés :

- M. Jean-Louis RAMES : **31** voix – trente-et-une voix.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à la majorité :**

- **ELIT M. Jean-Louis RAMES, conseiller communautaire, 12<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 17/07/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : lecture de la charte de  
l'élu local

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D20

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas Bessière, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 41

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL.

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

L'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

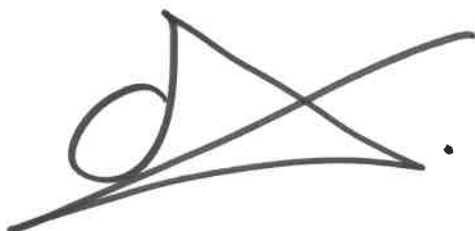
Ces documents (charte de l'élu local ainsi que la reproduction des dispositions portant sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller communautaire) sont mis à la disposition des conseillers communautaires sur leur tablette et une version papier leur est remise.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

**Approuve la lecture de la charte de l'élu local.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : délégation de pouvoir du  
conseil communautaire vers le  
président de la communauté de  
communes**

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D21

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIÈRE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 41

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIÈRE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

Pouvoir :

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-10 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;**

**Vu la délibération n° 2020-07-16-D01, en date du 16 juillet 2020, portant élection du président de la communauté ;**

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200716-20200716\_D21-DE  
Reçu le 23/07/2020

- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

**Il est proposé au Conseil communautaire de donner les délégations suivantes au Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, jusqu'à la fin de son mandat :**

1. Création de régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;
2. Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, et qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que toutes décisions concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. Décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Passation de contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'acceptation des indemnités de sinistre afférentes ;
5. Décision concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
6. Fixation des rémunérations et régler frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. Possibilité d'intenter au nom de la communauté les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions (administratives, judiciaires, pénale) au fond, en appel ou en cassation et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
9. Signature des conventions de servitude de passage avec ou sans versement d'indemnités et de désigner et de régler les frais et honoraires des notaires et autres experts, le cas échéant ;
10. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
11. Régler les conséquences dommageables des sinistres indépendamment de tout dossier d'assurance (remboursement à la victime) lorsque l'indemnisation est soit :
  - a. égale ou inférieure au montant de la franchise,
  - b. égale ou inférieure à la somme de 350 €,
 et n'implique pas une déclaration auprès de notre assureur ;
12. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
13. Fixer les tarifs des services communautaires applicables ponctuellement, pour une durée limitée (maximum un mois) et au titre d'opérations promotionnelles ou de communication ;
14. Réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de



couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

15. Réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000€ ;
16. Procéder, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (France Domaine) aux ventes et échanges de biens immobiliers, et désigner et fixer les rémunérations, régler les frais et honoraires des notaires et experts, pour un montant maximum de 10 000 € ;
17. Procéder dans la limite de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), aux acquisitions à l'amiable, ou par adjudication d'immeubles ou de droits réels immobiliers pour un montant maximum de 10 000 €, et désigner et fixer les rémunérations, régler les frais et honoraires des notaires et experts ;
18. Décider de l'admission en non-valeur des titres de recettes, dont le montant de chacun est séparément inférieur à la somme de 1 500 € ;
19. Décider de l'accueil des stagiaires, à titre rémunéré ou non, dans les services de la Communauté de communes et signer les conventions correspondantes ;
20. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
21. D'autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
22. Dans le cadre d'Appel A Projets, de solliciter et de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

Il est précisé que cette délégation de pouvoir pourra être modifier et amender par la suite.

**Il est également proposé au conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, de prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par un vice-président.**

Lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et par délégation du conseil communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

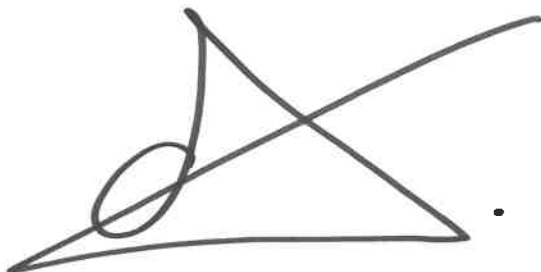
- **DECIDE de confier au Président jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, le pouvoir d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :**
  - **Création de régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;**
  - **Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, et qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que toutes décisions concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
  - **Décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**

- **Passation de contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'acceptation des indemnités de sinistre afférentes ;**
- **Décision concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;**
- **Fixation des rémunérations et régler frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;**
- **Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;**
- **Possibilité d'intenter au nom de la communauté les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions (administratives, judiciaires, pénale) au fond, en appel ou en cassation et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;**
- **Signature des conventions de servitude de passage avec ou sans versement d'indemnités et de désigner et de régler les frais et honoraires des notaires et autres experts, le cas échéant ;**
- **Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;**
- **Régler les conséquences dommageables des sinistres indépendamment de tout dossier d'assurance (remboursement à la victime) lorsque l'indemnisation est soit :**
  - **égale ou inférieure au montant de la franchise,**
  - **égale ou inférieure à la somme de 350 €,**
  - **et n'implique pas une déclaration auprès de notre assureur ;**
- **Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;**
- **Fixer les tarifs des services communautaires applicables ponctuellement, pour une durée limitée (maximum un mois) et au titre d'opérations promotionnelles ou de communication ;**
- **Réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;**
- **Réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000€ ;**
- **Procéder, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (France Domaine) aux ventes et échanges de biens immobiliers, et désigner et fixer les rémunérations, régler les frais et honoraires des notaires et experts, pour un montant maximum de 10 000 € ;**
- **Procéder dans la limite de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), aux acquisitions à l'amiable, ou par adjudication d'immeubles ou de droits réels immobiliers pour un montant maximum de 10 000 €, et désigner et fixer les rémunérations, régler les frais et honoraires des notaires et experts ;**
- **Décider de l'admission en non-valeur des titres de recettes, dont le montant de chacun est séparément inférieur à la somme de 1 500 € ;**
- **Décider de l'accueil des stagiaires, à titre rémunéré ou non, dans les services de la Communauté de communes et signer les conventions correspondantes ;**
- **De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;**
- **D'autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;**
- **Dans le cadre d'Appel A Projets, de solliciter et de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;**

- **DECIDE** de prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront faire l'objet de délégation à un vice-président ;
- **PREND NOTE** que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a horizontal line and a small dot.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : élection des membres au  
SMICTOM**

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D22

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas Bessière, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41.

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Francine LAFON (jusqu'à 23H26), Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 41

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUOMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

Pouvoir : de Madame Francine LAFON à Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR à partir de 23H26.

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL*

Madame Nathalie COUSERAN ne prend pas part au vote.

Madame Francine LAFON quitte l'assemblée à partir de 23H26, avant l'élection du 6<sup>ème</sup> suppléant et donne pouvoir à Madame Bernadette Bélières-Azema.

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu les statuts du SMICTOM Nord Aveyron ;**

Considérant que les élections des membres de la communauté au SMICTOM ont lieu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Considérant que les statuts du SMICTOM Nord Aveyron prévoient que :**

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200716-20200716-DE  
Reçu le 29/07/2020

- le nombre de membres au sein du Comité Syndical est de 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel Lalle : 29 voix, 11 blancs	Marielle Feral : 31 voix, 8 blancs, 1 nul
Alexandre Benezet : 36 voix, 3 blancs, 1 nul	Sébastien Costes : 37 voix, 3 blancs
Jean Pradalier : 34 voix, 5 blancs et 1 nul	Philippe Brunet : 31 voix, 8 blancs, 1 nul
Bernard Boursinhac : 35 voix, 4 blancs, 1 nul	Pierre Calvet : 35 voix, 5 blancs
Elodie Gardes : 35 voix, 4 blancs, 1 nul	Michel Sablé : 31 voix, 9 blancs
Carole Ricard : 30 voix, 10 blancs	Magali Bessaou : 30 voix, 9 blancs, 1 nul
Bernard Scheuer : 31 voix, 9 blancs	Jean-Louis Montarnal : 30 voix, 9 blanc, 1 nul
Marina Lacaze : 32 voix, 8 blancs	Laurent Gaffard : 32 voix, 8 blancs
Sylvette Berthier-Cudeville : 29 voix, 10 blancs, 1 nul	Bertrand Bayles : 27 voix, 10 blancs, 3 nuls
Yolande Brieu : 30 voix, 10 blancs	Francine Druon : 30 voix, 9 blancs, 1 nul
Georges Escalié : 36 voix, 4 blancs	Bernard Valery : 33 voix, 6 blancs, 1 nul
Jean-Louis Rames : 30 voix, 8 blancs, 2 blancs.	Jean-Luc Calmelly : 29 voix, 11 blancs

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, après avoir procédé aux opérations de vote, déclare élus pour siéger au SMICTOM :**

- **Les 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants, suivants :**

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel Lalle : 29 voix, 11 blancs	Marielle Feral : 31 voix, 8 blancs, 1 nul
Alexandre Benezet : 36 voix, 3 blancs, 1 nul	Sébastien Costes : 37 voix, 3 blancs
Jean Pradalier : 34 voix, 5 blancs et 1 nul	Philippe Brunet : 31 voix, 8 blancs, 1 nul
Bernard Boursinhac : 35 voix, 4 blancs, 1 nul	Pierre Calvet : 35 voix, 5 blancs
Elodie Gardes : 35 voix, 4 blancs, 1 nul	Michel Sablé : 31 voix, 9 blancs
Carole Ricard : 30 voix, 10 blancs	Magali Bessaou : 30 voix, 9 blancs, 1 nul
Bernard Scheuer : 31 voix, 9 blancs	Jean-Louis Montarnal : 30 voix, 9 blanc, 1 nul
Marina Lacaze : 32 voix, 8 blancs	Laurent Gaffard : 32 voix, 8 blancs
Sylvette Berthier-Cudeville : 29 voix, 10 blancs, 1 nul	Bertrand Bayles : 27 voix, 10 blancs, 3 nuls
Yolande Brieu : 30 voix, 10 blancs	Francine Druon : 30 voix, 9 blancs, 1 nul
Georges Escalié : 36 voix, 4 blancs	Bernard Valery : 33 voix, 6 blancs, 1 nul
Jean-Louis Rames : 30 voix, 8 blancs, 2 blancs.	Jean-Luc Calmelly : 29 voix, 11 blancs

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicola BESSIERE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200716-20200716-DE  
Reçu le 29/07/2020

CCCLT – n° 2020-07-16-D22  
Nomenclature : 5 1 1

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : élection des membres au  
PETR**

**Séance du 16 juillet 2020**

**N° 2020-07-16-D23**

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas Bessière, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 40

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALERY Bernard.

Pouvoir : de Madame Francine LAFON à Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu les statuts du PETR HAUT ROUERGUE ;**

Considérant que les élections des membres de la communauté au PETR HAUT ROUERGUE ont lieu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Considérant que les statuts du PETR Haut Rouergue prévoient que :**

- le nombre de membres au sein du Comité Syndical est de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;

- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

Titulaires	Suppléants
Nicolas Bessière : 31 voix, 9 blancs, 1 nul	Nathalie Couseran : 33 voix, 8 blancs
Bernard Boursinhac : 35 voix, 6 blancs	Benoit Rascalou : 32 voix, 7 blancs, 2 nuls
Jean-Michel Lalle : 30 voix, 8 blancs, 3 nuls	Magali Bessaou : 29 voix, 9 blancs, 3 nuls
Eric Picard : 31 voix, 10 blancs	Yolande Brieu : 31 voix, 7 blancs, 3 nuls
Jean-Luc Calmelly : 30 voix, 10 blancs, 1 nul	Benoit Barral : 29 voix, 11 blancs, 1 nul
Bernard Scheuer : 32 voix, 9 blancs	Jean Pradalier : 30 voix, 11 blancs

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, après avoir procédé aux opérations de vote, déclare élus pour siéger au PETR HAUT ROUERGUE :

- Les 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants du PETR HAUT ROUERGUE, suivants :

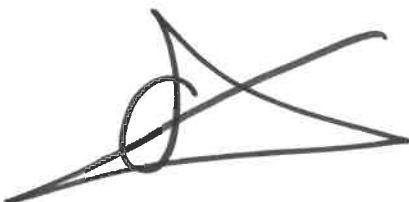
Titulaires	Suppléants
Nicolas Bessière : 31 voix, 9 blancs, 1 nul	Nathalie Couseran : 33 voix, 8 blancs
Bernard Boursinhac : 35 voix, 6 blancs	Benoit Rascalou : 32 voix, 7 blancs, 2 nuls
Jean-Michel Lalle : 30 voix, 8 blancs, 3 nuls	Magali Bessaou : 29 voix, 9 blancs, 3 nuls
Eric Picard : 31 voix, 10 blancs	Yolande Brieu : 31 voix, 7 blancs, 3 nuls
Jean-Luc Calmelly : 30 voix, 10 blancs, 1 nul	Benoit Barral : 29 voix, 11 blancs, 1 nul
Bernard Scheuer : 32 voix, 9 blancs	Jean Pradalier : 30 voix, 11 blancs

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas Bessière



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : modalités de  
désignation des membres de la  
CAO

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D24

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

Pouvoir : de Madame Francine LAFON à Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR

Supplée :

Absent(e) :

Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

L'article L.1414-1 du Code général des collectivités territoriales énonce que les marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont passés et exécutés conformément aux dispositions de la commande publique,

L'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales précise que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, le titulaire est choisi par une Commission d'appel d'offres,

012-200067478-20200716-D24-DE

Reçu le 29/07/2020



M. le Président rappelle que les membres de la Commission d'appel d'offres sont élus et non désignés.  
M. le Président rappelle que la Président de la communauté de communes, est président de droit. Il a la possibilité de désigner un représentant.

L'article L.1411-5-II du Code général des collectivités territoriales, stipule que lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, que la Commission d'appel d'offres, instance à caractère permanent, est composée comme suit :

- l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Président,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

En conséquence, et pour la durée du présent mandat, la composition de la Commission d'appel d'offres de la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère se présente ainsi :

- le Président de la Communauté de communes ou son représentant, Président de la Commission d'appel d'offres ;
- les cinq membres titulaires ;
- les cinq membres suppléants.

Conformément aux dispositions de l'article D.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres titulaires et les membres suppléants de la commission, sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En application des dispositions de l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes pour les membres de la commission.

En conséquence, chaque liste doit comprendre :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires ;
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

Les membres de la Commission d'appel d'offres peuvent être élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base du scrutin de liste sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Donc, le Conseil communautaire sera invité à procéder à cette élection en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, afin de constituer la Commission d'appel d'offres de la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère et ce à partir de la ou les liste(s) qui seront en présence.

A ce titre, et avant de procéder aux opérations d'élection, il est proposé au Conseil communautaire, une interruption de séance, pour permettre aux conseillers communautaires de former une ou des liste(s), qui seront déposées sur le bureau du secrétaire de séance.

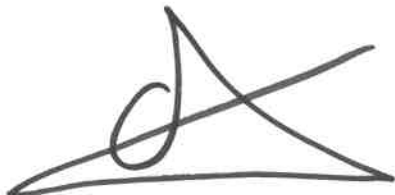
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE les conditions de dépôt des listes selon les modalités décrites ci-dessus ;**
- **PROCEDE à l'élection des membres.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Election des membres de  
la CAO

Séance du 16 juillet 2020

N° 2020-07-16-D25

L'an deux mille vingt,

Et le 16 juillet, à 17 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Francis Poulenc – Avenue d'Estaing - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 40

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Georges ESCALIE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, VALÉRY Bernard.

Pouvoir : de Madame Francine LAFON à Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR

Supplée :

Absent(e) :

*Secrétaire de séance : M. Simon GRIMAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que la Commission d'appel d'offres d'un Établissement public doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération n°2020-07-16-D24 fixant les modalités de désignation des membres de la CAO,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200716-D25-DE  
Reçu le 29/07/2020

Le Conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection des membres devant composer la Commission d'appel d'offres, instance à caractère permanent.

Monsieur le Président constate la remise d'une seule liste pour l'élection de la Commission d'appel d'offres.

La liste déposée est la suivante :

Membre titulaire	Monsieur Éric PICARD
Membre titulaire	Monsieur Bernard BOURSINHAC
Membre titulaire	Monsieur Bernard SCHEUER
Membre titulaire	Monsieur Jean Michel LALLE
Membre titulaire	Madame Nathalie COUSERAN
Membre suppléant	Monsieur Pierre PLAGNARD
Membre suppléant	Monsieur Laurent GAFFARD
Membre suppléant	Monsieur Jean Louis MONTARNAL
Membre suppléant	Madame Marielle FERAL
Membre suppléant	Monsieur Georges ESCALIE

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Président.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, après avoir procédé aux opérations de vote, déclare élus pour siéger :**

- **à la Commission d'appel d'offres, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, le Président :**

Monsieur Éric PICARD	<b>Membre titulaire</b>
Monsieur Bernard BOURSINHAC	<b>Membre titulaire</b>
Monsieur Bernard SCHEUER	<b>Membre titulaire</b>
Monsieur Jean Michel LALLE	<b>Membre titulaire</b>
Madame Nathalie COUSERAN	<b>Membre titulaire</b>
Monsieur Pierre PLAGNARD	<b>Membre suppléant</b>
Monsieur Laurent GAFFARD	<b>Membre suppléant</b>
Monsieur Jean Louis MONTARNAL	<b>Membre suppléant</b>
Madame Marielle FERAL	<b>Membre suppléant</b>
Monsieur Georges ESCALIE	<b>Membre suppléant</b>

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
012-200067418-20200716-D25-DE  
Reçu le 29/07/2020



CCCLT - n° 2020-07-16-D25  
Nomenclature : 5 1 1